

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Bond 12M un compartiment de Swiss Life Funds (LUX) (EUR) R - Cap (ISIN : LU2182441571)

Ce PRIIP est agréé au Luxembourg.

Ce produit est géré par Swiss Life Asset Managers Luxembourg, qui fait partie de Swiss Life Group, agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). La CSSF est chargée du contrôle de Swiss Life Asset Managers Luxembourg en ce qui concerne ce Document d'informations clés.

Pour plus d'informations sur ce produit, veuillez consulter le site <https://invest.swisslife-am.com/> ou appeler le +352 26 75 85 0.

Ce Document d'informations clés est daté du 17 février 2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Le fonds est un compartiment du fonds à compartiments multiples Swiss Life Funds (LUX), une société d'investissement à capital variable enregistrée au Luxembourg en tant qu'organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Durée : Ce produit n'a pas de date d'échéance spécifique.

Swiss Life Asset Managers Luxembourg est en droit de résilier le contrat unilatéralement. La Société se réserve le droit de racheter toute action qui est ou devient détenue, directement ou indirectement, par des ressortissants des États-Unis, ou si la détention de cette action par une personne est illégale ou préjudiciable aux intérêts de la Société, ou autrement interdite en vertu des Statuts.

Objectifs

Le compartiment vise à obtenir un rendement adéquat (brut de frais) sur une période glissante de 12 mois grâce à des investissements axés sur les critères ESG.

Le compartiment publie des informations conformément à l'Article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Le compartiment investit dans et/ou est exposé à un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale de titres de créance à taux fixe et variable, de titres de créance à court terme et d'instruments du marché monétaire.

Ces titres sont principalement émis par des emprunteurs libellés en euros et de premier ordre.

Les investissements dans d'autres devises que la devise du compartiment doivent être couverts. Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs conformément à ces dispositions.

Le compartiment n'investit pas dans des actions. Les investissements dans d'autres compartiments sont limités à 10 % des actifs. Les investissements dans des titres convertibles et des titres de créance de qualité inférieure à « Investment Grade » au moment de l'achat sont respectivement limités à 10 % et 20 % des actifs. Pour atteindre son objectif, le compartiment peut utiliser des instruments financiers dont les prix dépendent de la performance d'autres instruments financiers (dérivés). Afin d'assurer une gestion efficace des actifs, le compartiment peut prêter des titres à des tiers et recourt à cet effet à différentes techniques. Le compartiment peut contracter des prêts dans certaines circonstances, mais il ne peut emprunter plus de 10 % de ses actifs.

Le compartiment est activement géré (le gestionnaire de portefeuille a un pouvoir discrétionnaire sur la composition de son portefeuille, sous réserve des objectifs, politiques et restrictions d'investissement énoncés) mais non géré en référence à un indice de référence.

Vous pouvez demander la vente de votre produit chaque jour. Les dividendes ne sont pas prévus d'être distribués. Tout revenu tiré du produit est réinvesti.

Investisseurs de détail visés : Les investisseurs cibles prévus identifiés par l'initiateur du produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance (PRIIP) sont tous des investisseurs, y compris des investisseurs de base, qui ont une connaissance de base des instruments financiers pertinents et sans expérience de l'industrie financière, c'est-à-dire des investisseurs novices. Un investisseur de base peut prendre une décision d'investissement en connaissance de cause sur la base des documents d'offre réglementés et autorisés ou à l'aide des informations de base fournies par le point de vente. L'investisseur cible prévu doit être en mesure de supporter des pertes, car le compartiment n'offre aucune garantie de capital et l'horizon temporel d'investissement est de court terme (égal ou inférieur à 3 ans).

Informations supplémentaires sur le produit

Dépositaire du produit : Société Générale Luxembourg

Des informations supplémentaires sur le produit, des copies du prospectus, le dernier rapport annuel, tout rapport semestriel ultérieur ainsi que le dernier prix des actions peuvent être obtenus gratuitement en anglais, en français et en allemand sur <https://invest.swisslife-am.com/> ou au siège social de Swiss Life Asset Managers Luxembourg.

Ce Document d'informations clés décrit un compartiment d'un Fonds. Le prospectus ainsi que les rapports périodiques sont préparés pour l'ensemble du Fonds nommé au début du Document d'informations clés.

Les actifs et les passifs de chaque compartiment sont légalement distincts de ceux des autres compartiments. Les actionnaires d'un certain compartiment peuvent ne pas être touchés par des événements liés à un autre compartiment.

Échange d'actions : Vous avez le droit d'échanger vos actions de ce compartiment en actions d'un autre compartiment du Fonds. Pour plus d'informations sur les modalités d'exercice de ce droit, vous pouvez vous référer au prospectus du Fonds.

Informations destinées aux investisseurs en Suisse : Le représentant de la SICAV en Suisse est Swiss Life Asset Management AG, General-Guisan-Quai 40, 8002 Zürich. Le service de paiement de la SICAV en Suisse est UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zürich. Des exemplaires du prospectus, des statuts, des documents d'informations clés, ainsi que des rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1

2

3

4

5

6

7

Risque plus faible

Risque plus élevé



L'indicateur de risque suppose que vous conserverez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il montre à quel point il est probable que le produit perdra de l'argent en raison des mouvements sur les marchés, ou parce que nous ne sommes pas en mesure de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Cette classification évalue à un niveau bas les pertes potentielles liées aux performances futures, et les mauvaises conditions du marché sont très peu susceptibles d'avoir une incidence sur notre capacité de vous payer.

Autres risques importants pour le produit non inclus dans l'indicateur synthétique de risque : risques opérationnels, de dépôt et de solvabilité.

Ce produit n'inclut aucune protection en ce qui concerne les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous payer ce qui est dû, vous pourriez perdre la totalité de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure tous les coûts que vous payez à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit, et un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 an		Si vous sortez après 1 an
Exemple d'investissement : 10 000 EUR		
Scénarios		
Minimum		Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 920 EUR -10,8%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 920 EUR(*) -10,8%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 500 EUR(*) -5,0%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 050 EUR(*) 0,5%

(*) Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement (en référence à l'indice de référence : Bloomberg EuroAgg Corporate 1-3 Year TR Index Value Unhedged) entre septembre 2021 et septembre 2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement (en référence à l'indice de référence : Bloomberg EuroAgg Corporate 1-3 Year TR Index Value Unhedged) entre novembre 2016 et novembre 2017. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement (en référence à l'indice de référence : Bloomberg EuroAgg Corporate 1-3 Year TR Index Value Unhedged) entre septembre 2023 et septembre 2024.

Que se passe-t-il si Swiss Life Asset Managers Luxembourg n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du produit sont détenus par Société Générale Luxembourg (le « Dépositaire »). En cas d'insolvabilité de Swiss Life Asset Managers Luxembourg (la « Société de gestion »), les actifs du produit gardés par le Dépositaire ne seront pas affectés. Toutefois, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'une personne agissant pour son compte, le produit peut subir une perte financière. Ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du produit. Le Dépositaire sera également responsable envers le produit et les investisseurs de toute perte résultant, entre autres, d'une négligence ou d'une fraude de sa part, ou de son manquement intentionnel à ses obligations (sous réserve de certaines limitations). Il n'existe pas de système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie en cas de défaut de la Société de gestion ou du Dépositaire.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Au cours de la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Si vous sortez après 1 an	
Coûts totaux	564 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	5,7 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,7 % avant déduction des coûts et de -5,0 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (0,0 % du montant investi / 0 EUR).

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,0 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de 0,0 % du montant investi / 0 EUR.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	Aucun
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,7 % de la valeur de votre investissement par an. Le chiffre présenté ici est une estimation des frais, car les frais ont été modifiés. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	64 EUR
Coûts de transaction	0,0 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	Aucun

La commission de conversion ne dépasse pas 0,5 % de la valeur des actions à convertir.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 1 an

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il est nécessaire de rester investi dans le compartiment pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes. Cette durée est assujettie à la combinaison d'actifs, à l'objectif de gestion et à la stratégie d'investissement du compartiment.

Vous pouvez demander la vente de votre produit chaque jour. Vous pouvez recevoir moins que prévu si vous sortez avant la fin de la période de détention recommandée. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication des performances, des rendements ou des niveaux de risque futurs.

Les actionnaires peuvent demander le rachat d'actions lors de n'importe quel jour d'évaluation. Pour ce faire, ils doivent contacter l'Agent de registre ou l'Agent payeur local en leur envoyant par télécopie ou par courrier le formulaire de demande de rachat préalablement complété, de sorte que l'Agent de registre le reçoive à 15 h 00 (heure d'Europe centrale) au plus tard le jour de l'ordre précédant le jour d'évaluation.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation concernant le produit, la conduite de Swiss Life Asset Managers Luxembourg ou la personne qui conseille ou vend le produit, des détails sur notre processus de traitement des réclamations sont disponibles sur <https://www.swisslife-am.com/en/home/footer/policies-legal-entities.html>. Vous pouvez également soumettre vos réclamations à notre siège social, 4a Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg ou par e-mail à investor-services@swisslife-am.com.

Autres informations pertinentes

Des informations sur les performances passées du produit sont disponibles sur https://invest.swisslife-am.com/documents/Past_Performance/LUX/HST_PERF_LU2182441571_en.pdf. Les données sur les performances passées sont présentées pour 5 ans.

Les précédents calculs mensuels des scénarios de performance du produit sont disponibles sur https://invest.swisslife-am.com/documents/Scenario_Performance/LUX/SNR_PERF_LU2182441571_en.pdf.